

2. La demande de bourse de lycée par les parents

Pour faire la demande de bourse en ligne, le représentant légal de l'élève doit se connecter à son compte personnel Educonnect avec les identifiants Education nationale fournis par l'établissement.

- Seul un compte responsable permet l'accès au service en ligne de demande de bourse.

2.1 La connexion

Dans la mesure où la demande de bourse de lycée peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux de l'élève** peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue.

Une personne en charge de l'élève, n'ayant pas la qualité de représentant légal dans Base Elèves Etablissement (BEE) ne peut formuler une demande de bourse en ligne.

Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

Les dates de campagne sont définies nationalement.

Pour accéder au portail Scolarité Services, deux possibilités sont offertes :

- Compte Educonnect
- France Connect ;

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le portail pléiade.

EduConnect

Représentant légal

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ?](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'Etat en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

S'identifier avec FranceConnect permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant l'un des comptes suivants :



Lors de la première connexion aux services de l'Éducation nationale via FranceConnect, le demandeur devra rapprocher son identité de celle de son enfant. Pour cela, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

Après la connexion, choisir Bourse de lycée parmi les services proposés à gauche de l'écran

Le changement d'enfant ramène sur la page d'accueil des téléservices.

L'écran suivant permet au parent :

1. De faire sa demande de bourse en ligne
2. De télécharger une demande papier

Les modifications de la fiche de renseignement telles que nom, prénom, adresse et courriel peuvent être effectuées dans le module "Fiche de renseignement".

2.2 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre un document mentionnant son numéro fiscal et déposer le tout au secrétariat de l'établissement fréquenté par l'élève.

Le numéro fiscal figure sur les documents fiscaux suivants : Déclaration de revenus pré-remplie, avis de situation déclarative des revenus, avis d'impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière.

2.3 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Le parcours du téléservice de printemps est distinct de celui de la rentrée. Ce parcours ne comprend qu'une étape permettant l'enregistrement du numéro fiscal du demandeur et de son concubin éventuel.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Scolarité
Services

Stéphanie - MARTIN | Mon compte | Se déconnecte

Accueil Mes services Contact

Mes services Théo M.

Bourse de lycée Fiche de renseignement LSU Liens utiles

Déposer un dossier Suivre mon dossier Nous contacter

Dépôt de ma demande de bourse

Le dépôt de la demande de bourse comprend une seule étape.
À la rentrée, en septembre, nous récupérerons les informations de votre avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021 directement auprès des services fiscaux et le service de gestion des bourses étudiera votre demande de bourse.

Pour cela, saisissez votre numéro fiscal, et éventuellement celui de votre partenaire. Il figure sur tous vos avis d'impôt. Puis, cliquez sur "Valider" pour confirmer le dépôt de votre demande de bourse et accéder à votre accusé de réception.

Votre numéro fiscal* ?

Veuillez renseigner votre numéro fiscal

Vivez-vous en concubinage ?

oui

oui non

RETOUR VALIDER

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne.

Au moment de la validation, s'il existe déjà une demande pour l'élève, le message suivant sera affiché :

« Vous ne pouvez pas déposer une demande de bourse de lycée pour cet enfant car une demande est déjà enregistrée. Pour plus de renseignements, contactez votre gestionnaire en établissement ».

LSU

0

Récupérer les informations fiscales de mon ou ma partenaire

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2022 (sur les revenus de 2021) de votre partenaire ainsi que son nom et son prénom.

Numéro fiscal*

⚠ Veuillez renseigner son numéro fiscal.

Nom*

⚠ Veuillez renseigner son nom.

Prénom*

⚠ Veuillez renseigner son prénom.

(*) Réponses obligatoires

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Situation de concubinage

Le concubinage s'entend au sens où le couple vit sous le même toit sans avoir le même avis d'imposition.

En situation de concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux conjoints qui est prise en compte.

Pour les couples mariés ou pacsés, seul le numéro fiscal du demandeur de la bourse doit être renseigné.

Attention : Si le numéro fiscal du demandeur ou celui de son concubin éventuel est non concordant, la demande de bourse ne sera pas enregistré par le service en ligne. Le demandeur devra déposer une demande de bourse au format papier.